

## TOUT SCHUSS

Ils étaient tous présents, les élèves de la classe de Mr Vidal en ce lundi 29 janvier au petit matin pour un départ en classe de neige à Seyne les Alpes. Au programme ski, raquettes, yooner, visite à l'écomusée, rencontres avec un apiculteur et un sculpteur, rires, batailles de boules de neige, veillées cinéma et boum et bien entendu des heures de cours.

Merci encore à Mr Vidal ainsi qu'à Mmes Belvisi-Fondrevel et Cusdin qui ont eu la lourde tâche de veiller sur nos enfants jour et nuit.



## GYMNASE DU COLLEGE DES ARCS

Dès la 6ème les enfants de notre village fréquentent le collège des Arcs sur Argens. Ce collège bien que construit depuis une vingtaine d'années ne possède pas de gymnase. Les enfants font donc du sport soit à l'extérieur des locaux, soit sur d'autres communes (avec des déplacements en bus) ou bien encore dans la salle culturelle l'oiseau lyre en cas d'intempéries (salle non dotée d'équipements sportifs).



L'enseignement de l'EPS est une matière à part entière portant des enjeux d'éducation et de santé majeurs pour nos enfants. C'est pourquoi la commune de Taradeau fait partie d'un collectif constitué des communes des Arcs sur Argens et de Trans en Provence ainsi que de représentants de la communauté éducative, collectif qui défend la construction d'un gymnase (aux normes) auprès du conseil départemental.



## MAIRIE DE TARADEAU



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet délimitation du zonage d'assainissement sur la commune de Taradeau du lundi 11 mars 2019 au mercredi 10 avril 2019 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Christian RAVIART, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Toulon.

Un dossier sera déposé en mairie où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture de l'accueil. Il sera également disponible sous format dématérialisé à l'adresse [www.mairie-taradeau.fr](http://www.mairie-taradeau.fr). Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur le Commissaire Enquêteur en mairie de Taradeau, soit par messagerie à l'adresse [zonage.assainissement@mairie-taradeau.fr](mailto:zonage.assainissement@mairie-taradeau.fr).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Taradeau aux dates et heures suivantes :

**Lundi 11 mars 2019 de 15h00 à 17h30 / Mercredi 20 mars 2019 de 9h00 à 12h00**

**Lundi 25 mars 2019 de 09h00 à 12h00 / Mercredi 3 avril 2019 de 15h00 à 17h30**

**Mercredi 10 avril 2019 de 09h00 à 12h00**

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Taradeau, sur le site internet de la commune et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.